

L'Assemblée nationale adopte une revalorisation

Pour la retraite des conjoints collaborateurs d'agriculteurs



L'Assemblée nationale adopte une revalorisation

L'Assemblée nationale a adopté, jeudi 17 juin, à l'unanimité, une proposition de loi visant à rehausser les niveaux de pensions des conjoints collaborateurs et aidants familiaux des exploitants agricoles.

Cette hausse moyenne de 100 € par mois des petites retraites des conjoints collaborateurs d'agriculteurs, surtout des femmes, a été décidé après discussion entre le communiste André Chassaigne et le gouvernement.

Adoptée en première lecture, cette proposition de loi va être transmise au Sénat.

Les "conjoints collaborateurs" d'exploitants agricoles perçoivent aujourd'hui une retraite de 604 € par mois en moyenne, quand ils ont validé 150 trimestres, et 307 € dans les autres cas. Cette mesure va bénéficier à 210.000 personnes, dont 67 % de femmes.

Eric Cadoré, secrétaire départemental du PCF 32, s'exprime à ce sujet dans le communiqué ci-après :

"Les pensions des conjoints d'agriculteurs vont être augmentées de 100 euros en moyenne par mois.

L'opiniâtreté d'André Chassaigne a fini par payer.

La pension des femmes d'agriculteurs recevra un coup de pouce d'environ 100 euros par mois, en moyenne, grâce à une proposition de loi portée par le responsable des députés communistes à l'Assemblée nationale.

Le texte ne va pas aussi loin que la version initiale, mais notre ami André Chassaigne s'est dit satisfait des concessions obtenues : à ses yeux, une "étape va être franchie" en faveur de l'amélioration de la retraite de cette catégorie de la population.

C'est une bonne nouvelle car cette mesure va remédier aux injustices dont sont particulièrement victimes les épouses de paysans, ainsi que les conjoints collaborateurs et aides familiaux d'exploitants agricoles."